

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 25 (1934)

Artikel: Vaud
Autor: Deluz, A. / Jaccard, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112179>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vaud.

Enseignement primaire.

La chronique de l'année dernière signalait l'attention spéciale que le Département de l'Instruction publique porte à la création d'un *Service sanitaire scolaire cantonal* et à l'organisation de l'*orientation professionnelle* des jeunes gens et jeunes filles qui vont terminer leur scolarité et qui feront l'apprentissage d'un métier.

Un projet de règlement pour les *médecins scolaires* vient d'être élaboré et sera soumis cet automne à l'approbation du Conseil d'Etat. Il expose en premier lieu le rôle du médecin scolaire dans la surveillance sanitaire des écoliers, du personnel enseignant et du personnel de garde, indique les moyens par lesquels le médecin scolaire assurera l'hygiène des bâtiments d'école, détermine les rapports du médecin scolaire avec l'Assurance infantile, avec les autorités scolaires communales et cantonales, introduit l'infirmière scolaire dans l'organisation nouvelle, précise l'indemnité que recevra le médecin scolaire. L'*Annuaire* de 1935 publiera la teneur définitive de cet acte dont l'entrée en vigueur ne saurait tarder.

L'*orientation professionnelle* s'organise peu à peu dans le canton par les soins du Département de l'Instruction publique et des communes. Avec le placement en apprentissage, elle fait l'objet de dispositions qui figurent dans un projet de loi cantonale sur la formation professionnelle que vient d'élaborer le Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, et qui sera présenté au Grand Conseil dans une prochaine session.

Des Bureaux d'orientation professionnelle sont en activité dans les centres les plus importants du canton : Lausanne, Vevey, Montreux, Yverdon, Moudon, Vallorbe, Sainte-Croix, Pully, Aubonne, La Tour de Peilz, etc. Des offices ne tarderont pas à s'ouvrir dans d'autres localités.

Le personnel préposé à la direction de ces offices continue à être préparé dans des cours organisés soit par la Société suisse pour la formation et l'orientation professionnelles, soit par le Département de l'Instruction publique, avec l'aide financière de la Confédération et du canton. C'est ainsi qu'une trentaine d'instituteurs et de directeurs d'écoles ont été appelés à suivre, à *Fribourg*, un cours de trois jours en octobre 1933 ; ils ont, en outre, été réunis à *Lausanne* en décembre pour entendre des

directions d'ordre pratique intéressant plus particulièrement l'organisation des offices vaudois.

Le Département de l'Instruction publique a fait remettre à chaque élève primaire de dernière année de scolarité le journal *Jeunesse et Travail* et un exemplaire de la brochure relative aux métiers pratiqués dans le canton. Ces documents devaient être lus et commentés en classe.

* * *

Les membres du corps enseignant primaire, réunis en *conférences officielles* de districts, en mai 1933, ont entendu les inspecteurs scolaires de leurs arrondissements respectifs leur recommander un enseignement régulier et méthodique du solfège. Leur attention a été appelée sur l'importance des divers exercices que comporte cette discipline au point de vue intonation, audition, mémorisation, invention, lecture, etc. Si difficile que paraisse l'étude des notions prévues pour le degré supérieur, il est certain qu'elle se fera d'autant plus aisément que la matière incombant aux degrés inférieur et intermédiaire aura bien été assimilée.

Mais l'objet principal porté à l'ordre du jour de ces conférences était *l'enseignement des travaux manuels*. La question a été étudiée et discutée avec beaucoup d'attention et de soin. L'on a reconnu la valeur éducative des travaux manuels, qui répondent au besoin d'activité et de mouvement de l'enfant, qui coordonnent le travail de ses muscles et de son cerveau et assurent ainsi un équilibre nécessaire entre les exigences de son esprit et de son corps. L'on se mit d'accord sur le fait qu'à l'école primaire les travaux manuels doivent être en rapport aussi étroit que possible avec l'enseignement général.

Le programme est délimité comme suit : aux degrés inférieur et moyen, le jardinage, le modelage, le découpage, pliage et collage concrétisent et complètent la plupart des disciplines. Même tendance au degré supérieur pour la géographie, les sciences, le calcul et la géométrie, l'activité manuelle que peuvent comporter ces branches n'exigeant pas d'installation spéciale. Cependant, à ce degré, l'on aborde déjà un enseignement systématique du cartonnage, du travail sur bois et sur métaux, pour lequel un local approprié, un matériel convenable et un outillage suffisant sont nécessaires. C'est au cours de ces leçons-là surtout que les maîtres noteront les faits et remarques qui pourront servir à l'orientation professionnelle des élèves. L'enseignement des travaux manuels a acquis droit de cité dans une dizaine de localités du canton. Les subsides alloués à cet effet par l'Etat se sont montés à

3620 fr. en 1932 et à plus de 5700 fr. en 1933, sans compter un subside global d'environ 2000 fr. versé aux participants aux cours normaux qu'organise chaque année la Société suisse de travaux manuels et de réforme scolaire.

Lors d'une prochaine revision du plan d'études des écoles primaires et primaires supérieures vaudoises, le programme d'enseignement des travaux manuels sera mis au point.

Les *conférences de cercle*, qui eurent lieu en automne, reprirent, mais au point de vue pratique, la question de l'enseignement de la géographie qui, l'année précédente, avait déjà fait l'objet de directions précises de la part des inspecteurs scolaires. Afin d'illustrer la tendance que nous cherchons à imprimer à cet enseignement, des leçons furent données dans chaque conférence à des élèves des degrés inférieur et intermédiaire.

Au *degré inférieur*, les élèves, sous la conduite de leurs maîtresses, avaient, au préalable, procédé à une observation précise et minutieuse de la place qui devait faire l'objet de la leçon en classe. Cette leçon prenait donc le caractère d'un rappel d'observations, d'une représentation concrète à l'aide de sable, de maisonnettes en carton ou en bois, puis d'un croquis de l'emplacement ou de la région étudiés, ce dernier étant établi en vue d'une préparation à l'étude de la carte. L'exercice se terminait généralement par un dessin de mémoire de la part de l'élève.

Au *degré intermédiaire*, il s'agissait de faire observer, au moyen de la caisse à sable, de maquettes en argile ou en plâtre, de cartes diverses, de collections de cartes postales, d'images, de photos ou de graphiques, les régions naturelles d'un canton, le relief, les faits hydrographiques, climatologiques, économiques, etc.

Ajoutons enfin qu'un exposé, fait généralement par un instituteur, avait pour but de montrer le parti qu'*au degré supérieur* on peut tirer d'une étude attentive de la carte du manuel ou de la carte murale, en faisant appel à l'observation et au raisonnement.

Ces conférences ont éveillé un grand intérêt chez les maîtres et chez les membres des commissions scolaires qui les ont suivies. Elles seront certainement profitables. Nous avons tout lieu de croire que les directions données et illustrées par ces leçons provoqueront un effort soutenu dans le personnel enseignant.

* * *

Les classes primaires et secondaires du canton ont été autorisées à participer aux *émissions radioscolaires* organisées pour la Suisse romande par la Société suisse de radiodiffusion. Un rapport spécial, que publie le présent *Annuaire* (voir pages 245

à 252) renseigne sur le résultat de ce nouvel essai d'enseignement. Nous soulignons néanmoins le fait que, dans le canton de Vaud, 308 classes ont bénéficié de ces émissions, 301 classes ont trouvé l'essai assez concluant pour que les émissions soient reprises l'automne prochain. Plus des trois quarts du nombre des appareils utilisés appartenaient à des membres du personnel enseignant ou à des particuliers qui ont bien voulu les mettre à la disposition de nos élèves ; le 15 % seulement appartenaient aux communes ou à l'Etat. Si la faveur dont ce moyen d'enseignement jouit dans nos milieux scolaires doit se maintenir, l'Etat aura le devoir de faciliter, par l'octroi de subsides, l'acquisition d'appareils récepteurs par les classes qui n'en possèdent pas.

Statistique.

Au 1^{er} janvier 1934, le personnel enseignant primaire (écoles enfantines, primaires, primaires supérieures et enseignement ménager) se composait de 1541 personnes, dont 634 instituteurs, 526 institutrices primaires 144 maîtresses de classes semi-enfantines ou enfantines, 26 maîtres ou maîtresses spéciaux, d'allemand, de gymnastique ou de dessin, 30 maîtresses d'enseignement ménager et 181 maîtresses de travaux à l'aiguille.

11 directeurs d'écoles dans les principales agglomérations urbaines du canton, 3 inspecteurs scolaires communaux à Lausanne administrent et surveillent les écoles de leur ressort.

A la fin de l'année scolaire 1933-34, 40 760 élèves fréquentaient les écoles primaires vaudoises :

34 569	les classes primaires ;
3 421	» » enfantines ;
1 870	» » primaires supérieures ;
900	» » ménagères.

Le nombre des classes enfantines destinées aux élèves de 5 et 6 ans tend à diminuer, pour faire place à des classes semi-enfantines qui, bien que dirigées par des maîtresses frœbeliennes ou montessoriennes, assurent l'enseignement à des élèves de 6 à 8 ou 9 ans. Mais la création de ces classes semi-enfantines a souvent pour effet de supprimer des classes primaires dont les élèves, trop peu nombreux pour en assurer l'existence, ont été joints à ceux de la classe enfantine. Les communes qui le peuvent n'hésitent pas à recourir à ce moyen, qui leur permet de réaliser une assez sensible économie sur les traitements à payer au personnel enseignant.

* * *

Le canton de Vaud possède dans une dizaine de localités, où le chiffre de la population enfantine le permet, des *classes dites de développement* pour les élèves retardés et à déficiences très marquées. Au cours de ces dernières années, il semble que le nombre des élèves à y admettre soit en décroissance. La nécessité s'impose néanmoins d'élaborer pour ces classes un programme minimum spécial différent de celui des classes normales. C'est une tâche que nous espérons réaliser l'hiver prochain.

* * *

Le nombre des *classes primaires supérieures* s'accroît chaque année. Il est actuellement de 65, dont 15 à Lausanne. La faveur dont jouissent ces écoles est attestée par le rapide développement qu'elles ont pris dans le pays, et tout spécialement à Lausanne, dans la vallée de la Broye et dans la région qui s'étend de Pully au Grand-District.

* * *

L'*enseignement ménager* est assuré à 900 élèves environ, par 30 écoles réparties à Lausanne (9 classes) et dans les principales localités du canton. Toutes ces classes, à l'exception de celles de Lausanne, Vevey et Montreux, réunissent des jeunes filles de 15 à 16 ans qui ont achevé le temps de leur scolarité primaire. Ces élèves reçoivent une préparation ménagère comportant : 80 leçons de cuisine, environ, un cours de repassage et de blanchissage, de lingerie, de raccommodage, de confection pour jeunes filles et enfants, un enseignement, avec démonstrations pratiques, d'hygiène alimentaire, d'économie domestique, de puériculture, de soins aux malades, sans oublier un complément de culture générale.

Ces écoles poursuivent dans le canton une œuvre d'un intérêt capital dont l'importance, au point de vue familial et social, ne tardera pas à se révéler.

Le personnel enseignant est composé d'une trentaine d'institutrices, groupées en une association très active. Celle-ci organise à leur intention des cours qui leur permettent de garder le contact avec les exigences professionnelles.

Le besoin de se mieux connaître et de perfectionner leurs moyens d'enseignement vient d'engager les *maîtresses de travaux à l'aiguille* à se créer aussi une association. Les statuts, adoptés

tout récemment, prévoient notamment des conférences annuelles, où seront traités des sujets relatifs à leur activité professionnelle. Depuis une année ou deux, l'enseignement des travaux à l'aiguille subit une orientation nouvelle, facilitée par l'emploi de la machine à coudre dans presque toutes les classes. Voici d'ailleurs, à ce propos, ce que dit l'inspectrice cantonale, M^{me} Michod-Grandchamp, dans son rapport annuel :

« L'école, tout en suivant en matière de travaux à l'aiguille les lois d'une sage pédagogie, se rapproche de la famille et tient compte des procédés de travail qui lui sont propres. La majorité des maîtresses font dans ce sens un effort considérable, rendu parfois fort difficile par des classes trop nombreuses. L'orientation actuelle de la mode, ses exigences au point de vue coupe, les laissent souvent hésitantes. La nécessité se fait sentir de leur venir en aide et de leur fournir les éléments d'une documentation sérieuse. »

* * *

En novembre 1933, est décédé M. *Louis Henchoz*, ancien inspecteur scolaire et directeur du Musée scolaire cantonal. C'est lui qui a fait de notre musée une institution utile et prospère ; l'Ecole vaudoise lui doit une grande reconnaissance.

Les lecteurs de l'*Annuaire* regretteront sans doute aussi la disparition de ce fidèle collaborateur qui, dès les débuts de notre publication, a rédigé avec une conscience et un souci d'exacte documentation dignes des plus vifs éloges la chronique de l'hygiène scolaire.

En ce qui concerne le Musée scolaire cantonal, signalons la désignation de M. *Albert Chessex*, comme nouveau directeur, en remplacement de M. Henchoz. Un aide est chargé de l'expédition des prêts de matériel (tableaux nouveaux, diapositives, films, vues stéréoscopiques, etc.). Le Musée a amélioré ses installations, il a fait l'acquisition de nouveaux tableaux d'enseignement, de séries de diapositives et de séries de vues épiscopiques. L'on y a constitué une *bibliothèque scolaire-type* destinée à orienter le personnel enseignant dans le choix des livres à acquérir pour les bibliothèques scolaires, dont la création vient d'être rendue obligatoire par la loi sur l'instruction publique primaire.

Le Musée est en outre un centre de documentation auquel parviennent maintes demandes de renseignements. Il possède une exposition scolaire permanente. Au cours du dernier exercice, la direction du Musée a organisé, avec la collaboration de la Société vaudoise du travail manuel scolaire, deux expositions très intéressantes de travaux manuels.

L. Jd.

Enseignement secondaire.

Nous avons signalé, l'année dernière, l'adoption d'un nouveau règlement et d'un nouveau programme pour l'Ecole normale, comportant essentiellement une diminution des heures de classe et l'introduction de branches à option. Ces importantes modifications ont été mises en vigueur, pour une première étape, au cours de l'année scolaire 1933-1934. Il serait prématuré de porter, dès maintenant, un jugement sur une réforme qui n'est encore appliquée qu'en partie ; mais l'impression générale des maîtres intéressés est favorable. Si ces résultats se confirment, il y aura là une indication précieuse pour la prochaine revision de la loi secondaire vaudoise. De divers côtés, en effet, on se plaint de la surcharge des élèves secondaires et de la difficulté qu'ils ont à parcourir un programme trop étendu et trop encyclopédique ; on réclame la refonte du Plan d'études, qui date de 1909, et son allègement. Quelque exagérées que soient ces plaintes, il n'en est pas moins certain qu'on impose à nos élèves un trop grand nombre d'heures de classe, au détriment du travail personnel, qui est pourtant l'essentiel. Mais dès qu'on veut alléger l'horaire, ou simplement le ramener au total réglementaire, on se heurte à des oppositions irréductibles, provenant non seulement des maîtres intéressés, mais aussi des parents. L'extension du système de l'option à un plus grand nombre de branches fournirait peut-être un remède à cette dispersion de l'esprit, qui est le danger toujours renaissant de l'enseignement secondaire. A cet égard, l'essai tenté à l'Ecole normale dépasse de beaucoup en intérêt les limites de cet établissement.

La même Ecole normale a fêté l'automne dernier le premier centenaire de sa fondation. Les diverses manifestations prévues à cette occasion se sont déroulées avec un plein succès, montrant bien la place d'honneur occupée par cette institution dans le canton, et les sentiments de vive reconnaissance que lui gardent ses anciens élèves. D'abord parut une notice historique, rédigée par M. le professeur Decker. Le 4 septembre, jour anniversaire, le distingué directeur de l'Ecole, M. G. Chevallaz, donna à l'Aula de l'Université une conférence publique sur « Cent ans d'instruction publique dans le Canton de Vaud ». Le 13 octobre eut lieu une cérémonie solennelle dans l'église Saint-François, où l'on entendit M. le conseiller d'Etat Perret, chef du Département de l'instruction publique, M. le pasteur Payot et M. Chevallaz, ainsi que des chœurs et des morceaux d'orchestre. L'après-midi, les élèves représentèrent au théâtre municipal la tragédie de Théodore de Bèze « Abraham sacrifiant », avec une partition musicale

originale, œuvre de M. Mayor, professeur de chant ; les décors et les costumes avaient été dessinés par M. Payer, professeur de dessin, et exécutés par les élèves. La représentation, menée à bien grâce à un très gros travail des élèves et au dévouement inlassable des maîtres, eut un vif succès ; elle laissa à tous les spectateurs une impression de noble beauté et de grand art. Ensuite eut lieu une partie familière dans la grande halle du Comptoir de Beaulieu, où se pressèrent plus de 1200 personnes venues de toutes les parties du canton. De nombreux orateurs apportèrent leurs félicitations et leurs vœux à la jubilaire : MM. Chuard, ancien président de la Confédération, Bosset, président du Conseil d'Etat, Rochat, directeur des écoles de la ville de Lausanne, Fleury, président de la Commission synodale, Boninsegni, directeur de la Section de pédagogie de l'Université de Lausanne, Piaget, directeur du Bureau international d'éducation, l'abbé Fragnière, directeur de l'Ecole normale d'Hauterive, les présidents des sociétés pédagogiques. Une partie de ces éloquentes paroles se perdit malheureusement dans le bruit grandissant ; mais comment en vouloir aux effusions d'anciens camarades de classe qui se retrouvent ? De tout cela, il restera plus et mieux qu'un souvenir : le Fonds du Centenaire, dont les intérêts serviront à venir en aide aux élèves qui sont dans une situation difficile. Les collectes faites pendant les fêtes dotèrent ce fonds d'un capital initial de plus de 4500 fr.

Notre chronique de l'année dernière signalait également, à propos de l'Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles de la ville de Lausanne, l'effort remarquable du directeur de cet établissement, M. L. Meylan, pour dédoubler les classes trop nombreuses, pour tenir compte autant que possible des aptitudes des élèves, et pour donner à chacune des différentes sections un programme toujours mieux approprié à son but. Un pas important a été fait dans cette voie en 1933-1934 par l'introduction de l'enseignement du grec, dès la 3^e classe de la section A (section préparatoire aux études universitaires), avec un programme et un total d'heures équivalents à ceux des Collèges et Gymnases de garçons. Introduit à la fois dans les 3 classes supérieures de l'Ecole, à option avec l'anglais, cet enseignement du grec a rencontré dès le début la faveur de 27 des meilleures élèves. Les résultats de cette première année d'essai ont répondu pleinement à ce qu'on attendait. L'expérience sera donc poursuivie, et l'on peut envisager avec confiance le moment où les jeunes filles les mieux douées pourront, selon la belle formule du directeur, « faire dans leur maison les études classiques les plus harmonieusement équilibrées et, par

delà le latin et la civilisation latine, mère de notre langue et de notre civilisation, remonter jusqu'aux origines de notre culture spirituelle moderne ».

Cette réforme a entraîné d'autres modifications importantes qui entreront en vigueur dès l'automne 1934 : 1. Un nouveau renforcement de l'enseignement de l'anglais, qui passera de 3 heures à 4 heures hebdomadaires par classe, de façon à offrir une valeur de culture et des exigences comparables à celles du grec ; 2. Une avance du début de l'enseignement du latin, qui sera reporté de 4^e en 5^e classe, de façon que les éléments en soient suffisamment assimilés lorsque les élèves abordent une nouvelle langue. Cette avance permet d'alléger d'autant le programme de latin des classes supérieures. Il est en effet à noter que toutes ces modifications ont été réalisées sans augmenter le nombre des leçons obligatoires ; pour aucune classe ce nombre ne dépasse 30 heures hebdomadaires, sagesse trop rare dont il convient de féliciter le Directeur.

N'est-il pas d'un heureux augure pour l'Ecole supérieure et Gymnase de jeunes filles que l'ouverture de cette large avenue classique ait coïncidé avec l'installation dans le hall du premier étage de quatre grandes compositions décoratives du peintre Bosshard, représentant les Muses ? C'est la première fois, semble-t-il, qu'on inaugurerait, dans un bâtiment d'école vaudois, une œuvre d'art commandée par les autorités pour cette école. A la cérémonie d'inauguration, ce fait a été célébré par les divers orateurs comme le signe d'un retour à une conception plus juste de la fonction des œuvres d'art dans la vie publique et pour la formation de la jeunesse.

Ce ne sont pas seulement les jeunes filles que le courant actuel porte vers les études classiques : chez les garçons, on constate, depuis quelques années, une tendance analogue ; tandis que la préparation purement scientifique et moderne paraît chercher encore son équilibre, la préparation classique semble retrouver, aux yeux des parents, la faveur due à une organisation solide et qui a fait ses preuves au cours des siècles. N'y a-t-il là qu'un effet passager de la crise, qui pousse les parents à guider leurs enfants vers les écoles qui leur ouvrent encore le plus grand nombre de portes ? Il est difficile d'en juger. Quoi qu'il en soit, ce retour en faveur des humanités vient aggraver encore la situation difficile de notre Collège classique. Avec des effectifs qui croissent de jour en jour, il est logé dans un bâtiment beaucoup trop petit, où les élèves sont entassés jusque dans les moindres recoins, avec des dégagements et un préau très insuffisants, et au centre d'un quartier particulièrement bruyant. Il en résulte

de graves inconvénients pour la discipline et pour l'enseignement lui-même. La construction d'un nouveau bâtiment s'impose à bref délai. A la suite d'un concours pour l'utilisation de la propriété de l'ancien pénitencier, à Béthusy, 5 projets sur 85 ont été primés ; une demande de crédit sera présentée au Grand Conseil à la fin de l'année : espérons que, malgré les difficultés financières actuelles, notre haute autorité comprendra la nécessité de ce sacrifice, pour un établissement d'instruction vieux de quatre siècles, où s'est formée une bonne partie de l'élite intellectuelle du canton.

Pour terminer, signalons encore les mesures qu'on a été amené à prendre pour lutter contre le vieillissement toujours plus accentué des élèves. Depuis quelques années, on s'est mis à présenter les enfants à l'examen d'admission, non pas à l'âge réglementaire de 10 ans, mais avec un ou deux ans de retard, de façon à augmenter les chances d'être accepté. Ce retard, aggravé souvent par un ou deux échecs au cours de la scolarité, a de très fâcheuses conséquences : les classes supérieures sont alourdies par la présence de grands garçons de 17, 18 ou même 19 ans, qui n'ont rien de commun avec leurs camarades d'âge normal ; ils supportent avec peine une discipline qu'ils jugent indigne d'eux, et sont une cause fréquente de difficultés ; d'autre part, les maîtres, trompés par la présence de ces éléments plus mûrs, sont amenés inconsciemment à augmenter leurs exigences au détriment des camarades encore enfants. Toute l'allure de l'enseignement se trouve ainsi faussée. Des faits semblables ont été constatés au Collège scientifique cantonal. Aussi, à la demande des directeurs, le Département a-t-il proposé au Conseil d'Etat, qui l'a admise, une modification au règlement des deux collèges cantonaux : désormais la *conférence des maîtres peut refuser d'admettre tout candidat qui a deux ans de plus que l'âge normal de la classe ; d'autre part, en règle générale, un élève qui échoue n'est pas autorisé à doubler sa classe s'il a déjà deux ans de retard*. Espérons que ces mesures suffiront à assurer aux classes le minimum d'homogénéité indispensable à un travail fructueux.

Statistique.

Le nombre des élèves secondaires a continué à augmenter : au 1^{er} janvier 1934, il avait passé de 2013 à 2055 pour les établissements cantonaux, et de 2679 à 2770 pour les établissements communaux, dont 2703 garçons et 2122 jeunes filles. A la même date, le corps enseignant secondaire comprenait 302 directeurs et maîtres, et 88 maîtresses.

A. DELUZ.

Enseignement supérieur.

En 1933, l'Université de Lausanne comptait 798 étudiants et 142 auditeurs (en 1932 : 824 étudiants et 162 auditeurs). La diminution, qui porte presque exclusivement sur l'effectif étranger, est une conséquence immédiate de la crise mondiale.

Le corps enseignant comprenait, à l'entrée du semestre d'hiver 1933-34 :

- 83 professeurs, dont 31 ordinaires et 52 extraordinaires ;
- 23 chargés de cours ;
- 25 privat-docents ;
- 3 lecteurs.

M. le professeur *Robert Guex*, élu juge au Tribunal fédéral, a été remplacé dans ses fonctions de doyen de la Faculté de droit par M. *Roger Secretan*.

A la Faculté de médecine, M. *Pierre Decker*, privat-docent, a été nommé professeur ordinaire de clinique chirurgicale et de pathologie externe.

La Faculté des sciences a célébré le quarantième anniversaire de l'entrée en fonctions de M. *Wilczek* comme professeur. La Faculté de droit a fêté les vingt-cinq ans d'enseignement de MM. les professeurs *Eugène Cordey*, ancien recteur, et *Pascal Boninsegni*, directeur de l'Ecole des sciences sociales et politiques, ainsi que le trente-deuxième anniversaire d'enseignement de M. le professeur *André Mercier*. De même, la Faculté de théologie a tenu une séance solennelle à l'occasion de l'installation de MM. *Grin* et *Germond* dans leur nouvelle charge et des vingt-cinq ans d'enseignement de MM. *Gabriel Chamorel*, ancien recteur, et *G. Colomb*, chargé de cours.

L'honorariat a été conféré à MM. *Simon de Félice*, ancien recteur, *Aloïs Fornerod* et *Philippe Bridel*. L'Université compte ainsi actuellement 17 professeurs honoraires.

Le 1^{er} décembre, lors de la cérémonie de l'installation du recteur, cinq professeurs ordinaires ont été présentés : MM. *René Guisan*, *Philippe Meylan*, *Henry Bovay*, *Nicolas Popoff* et *Eber Landau*.

Statistique 1933 ¹.

	Etudiants		Totaux
	réguliers	auditeurs	
Théologie	32	1	33
Droit	90	24	114
Sciences sociales	26	4	30
Hautes Etudes Commerciales	108	4	112
Médecine	194	2	196
Lettres	116	100	216
Sciences	56	6	62
Pharmacie	44	1	45
Ingénieurs et géomètres	132	—	132
Totaux	798	142	940

¹ Moyenne des semestres de l'hiver 1932-33 et de l'été 1933.